



CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE 2019 contrat hors convention régionale

Entre les soussignés :

1. Le CFA
.....
(désignation, adresse, numéro Siret, UAI), organisme de formation [*à adapter en fonction de la situation juridique de l'organisme*], enregistré sous le numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de région de
....., représenté par
(nom du représentant légal)
2. L'entreprise.....
.....
(désignation, adresse, numéro Siret, IDCC) représentée par
(nom et qualité du signataire), relevant de l'opérateur de compétences.....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le CFA organise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6 du Code du travail.

- Intitulé et objectif de l'action : Préparer à l'obtention du diplôme ou du titre [*préciser son intitulé + code RNCP*]
- Contenu de l'action : [*à compléter ou se référer aux référentiels du diplôme / titre concerné*]
- Durée de l'action de formation : [*dates de la formation - nombre d'heures*]
- Lieu principal de la formation: [*identification - à adapter suivant la situation - ex : CFA/UFA-*]
- Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : [*préciser la période et renvoi vers un calendrier de l'alternance en annexe ou bien transmis ultérieurement*]

Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d'obtention du diplôme ou du titre

Modalités de déroulement : [*présentiel, à distance, mixte, mobilité européenne et internationale*]

.....
.....

Moyens prévus : [les moyens humains et techniques ainsi que les ressources mobilisées pendant la formation théorique et pratique dans le CFA]

.....
.....

Modalités de suivi :

.....

Modalités d'obtention du diplôme ou du titre : [présentation à examen terminal /contrôle continu]

.....
.....

Article 3 : Bénéficiaire(s) de l'action de formation en apprentissage

Nom et prénom(s) _ dates de début et de fin du contrat

.....

Article 4 : Dispositions financières

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

Tableau à adapter en fonction de la durée du contrat

| | Montant de la prestation Net de taxe ¹ | Montant du niveau de prise en charge - OPCO ² | Reste à charge éventuel de l'entreprise Net de taxe |
|--|--|---|---|
| 1 ^{re} année exécution contrat | _____ € | _____ € | _____ € |
| 2 ^e année exécution contrat | _____ € | _____ € | _____ € |
| 3 ^e année exécution contrat | _____ € | _____ € | _____ € |

Article 5 : Frais annexes - pendant le temps en CFA uniquement

Lorsqu'ils sont financés par les CFA, l'OPCO prend en charge une partie de ces frais.

Frais hébergement : Oui – Non

Nombre de nuitées annuelles approximatives

A titre indicatif : le montant pris en charge par OPCO par nuitée est de €

Frais restauration : Oui – Non

Nombre de repas annuels approximatifs :

A titre indicatif : montant pris en charge par OPCO par repas est de €

Premier équipement pédagogique : Oui – Non

A titre indicatif le forfait pris en charge par l'OPCO est de €

¹ Article 261 4, 4° du Code général des impôts

² Il s'agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l'entreprise. Il est versé par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Si l'apprenti est en situation de handicap, possibilité de majoration.

Frais liés à la mobilité internationale : Oui – Non

(Informations à destination de l'OPCO de l'entreprise)

Article 6 : Modalités de règlement *[en cas de reste à charge de l'entreprise]*

Préciser les modalités de règlement en cas de reste à charge, notamment, en cas de rupture de contrat / désistement.

.....
.....

Article 7 : Clause suspensive :

L'exécution de la présente convention est soumise à l'enregistrement du contrat par la chambre consulaire ou la Direccte (L 6224-1 du Code du travail).

Le contrat d'apprentissage enregistré sera transmis par le CFA à l'OPCO dont relève l'entreprise, pour prise en charge financière.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de..... sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à..... le

Pour l'entreprise

Nom et qualité du signataire
Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme

Nom et qualité du signataire
Cachet du CFA